



Barème des honoraires TTC **



- Honoraires calculés sur le prix de vente **à la charge de l'acquéreur**.
- Montants TTC (TVA à 20% au taux en vigueur) calculés sur le montant de la transaction réalisée.
- Ces honoraires comprennent l'estimation, la commercialisation du bien, les visites, la négociation et l'accompagnement concernant la vente jusqu'à la signature de l'acte définitif.
- L'agence T.C.S immobilier ne doit recevoir, ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatif de sa rémunération ou de sa commission.

Habitations & locaux commerciaux

Vente jusqu'à 100.000€ → 5000€

Vente de 100.000€ et plus → 5%

Terrains

10 % du prix de vente

Location selon la loi Alur du 15/09/2014

1 mois de loyer T.T.C hors charges
à la charge du locataire

1 mois de loyer T.T.C Hors charges
à la charge du bailleur

(visite, dossier, bail limité à 8€ du m² et état des lieux limité à 3€ du m²)
Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et
demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

